

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V. 14 Vœu relatif à la refonte du programme de l'école maternelle

Le Conseil de Paris,

De nombreux vœux l'ont rappelé ici ces dernières années, l'Éducation nationale est sérieusement malmenée sous ce quinquennat, notamment à cause des choix politiques conservateurs de Jean-Michel Blanquer.

Jusqu'alors relativement épargnée, l'école maternelle se voit impactée par une nouvelle réforme.

En s'appuyant sur la récente obligation de scolarisation dès l'âge de trois ans, le Conseil Supérieur des programmes (CSP) lance une refonte totale du programme scolaire en école maternelle.

Cette refonte veut renforcer une école des fondamentaux, en insistant sur l'apprentissage des savoirs « lire, écrire et compter » dès l'école maternelle, et ainsi, mettre l'accent sur le français, les mathématiques et les sciences.

De plus, les professeur-e-s des écoles mettent en garde sur la redéfinition de l'apprentissage du français comme « facteur de cohésion nationale », en oubliant que le langage, et non pas la langue, est surtout une première entrée et condition de la réussite scolaire, plus qu'un outil de « fabrication des Français-e-s ».

Le style pédagogique français serait ainsi renforcé et s'éloignerait davantage du reste du monde. Il promeut l'École du Savoir, centrée sur la leçon et sa restitution, avec des attentes toujours plus élevées et suppose que les élèves pourraient toujours mieux faire. Mettant de côté le travail de groupe, cette école individualise les parcours des élèves, alors considéré-e-s comme seul-e-s responsables de leur réussite ou de leur échec personnel.

C'est pourquoi cette réforme de l'école maternelle, une spécificité française pourtant reconnue et saluée, prévoit d'introduire la préparation à une évaluation nationale. Dans un premier temps, elle met fin à l'évaluation positive, centrée sur les progrès de l'élève, et non sur ses échecs ou sur la comparaison avec les autres, qui permet de tendre vers un système moins injuste.

Dans un deuxième temps, elle introduit l'évaluation, si chère au ministre, présente tout au long de la scolarité de l'élève. Ce système d'évaluation constant renforce les inégalités dans les expériences scolaires des élèves. C'est une mise à l'épreuve permanente et continue de leur propre valeur et leurs compétences, soulignant plus l'échec individuel et reléguant au second plan le collectif. L'évaluation si précoce accentue dès lors un tri et soulignera nécessairement davantage les difficultés des élèves les moins doté-e-s en capital culturel. Les réussites soulignées de quelques-un-e-s ne pourraient avoir valeur de règle ou d'exemple.

Lors du dernier Conseil de Paris, les élu-e-s Génération·s, écologistes, communistes et de Paris en Commun, dénonçaient déjà le démantèlement de l'éducation prioritaire qui lui aussi aura pour conséquence l'aggravation des inégalités à l'école. Cette nouvelle réforme s'inscrit dans le même projet politique, loin d'une école de la coopération et de la bienveillance, consciente des inégalités sociales, organisée pour ne pas les renforcer par des inégalités scolaires.

Sur proposition de Nathalie Maquoi et des élu-e-s du groupe Génération·s, de Fatoumata Koné et des élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris, de Rémi Féraud et des élu-e-s du groupe Paris en Commun et de Jean-Noël Aqua, Nicolas Bonnet Oulaljd et des élu-e-s du Groupe Communiste et Citoyen,

Émet le vœu que :

Le Conseil de Paris rappelle au Ministère de l'Éducation nationale son attachement et sa volonté d'une école plus inclusive, plus juste et égalitaire et ainsi, son opposition à cette refonte du programme scolaire en maternelle.